

AVIS DE CONCOURS

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : *SJSH0840183V*

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier du Mans (Sarthe), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir sept postes de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- centre hospitalier du Mans : cinq postes ;
- centre hospitalier spécialisé de la Sarthe : un poste ;
- pôle santé Sarthe et Loir : un poste.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, à la directrice des ressources humaines, centre hospitalier, direction des ressources humaines, 194, avenue Rubillard, 72037 Le Mans Cedex 9, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.